

Colloque : *Dumping dans le transport transmanche : quelles réponses française, européenne et internationale ?* (25 janvier 2024 – ULCO Boulogne-sur-Mer)

AU-DELA DES LOIS FRANÇAISE ET BRITANNIQUE : QUELLES REPONSES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES ?

L'UNION EUROPEENNE FACE AU DUMPING SOCIAL : QUELLES REPONSES POUR CONFORTER OU COMPLETER LES LOIS NATIONALES ?

Introduction

Les liaisons transmanche assurent chaque année le transport de nombreux passagers et de plusieurs tonnes de fret. Elles constituent un véritable socle économique pour les régions bretonnes, normandes et des hauts de France. Néanmoins, depuis plusieurs mois, ces liaisons voient se développer une concurrence déloyale fondée sur un abaissement des conditions sociales appliquées aux marins travaillant sur ces lignes régulières. Le dumping social apparaît donc comme un sujet majeur aux plans national, européen et international, en termes de préservation et de renforcement des droits sociaux. Pour la France, l'enjeu est primordial pour le maintien du flux transmanche, mais également pour la protection de l'emploi de marins français. En effet, l'écart du coût du transport de passagers transmanche entre les navires sous pavillon français et les navires sous pavillon chypriote est de 35 %. A terme, l'emploi français pourrait s'en trouver menacé. Par conséquent, lutter contre le fléau du dumping social, c'est préserver la souveraineté maritime de la France et son économie. Les solutions pour mettre fin à cette situation sont au croisement de problématiques nationales et de stratégies européennes et internationales de long terme.

La loi française, une première réponse contre le dumping social ...

La loi visant à lutter contre le dumping social sur le transmanche et à renforcer la sécurité du transport maritime du 19 juillet 2023 assure au personnel embarqué sur les navires effectuant le transport de passagers sur certaines liaisons internationales une rémunération égale au salaire minimum de branche français et un temps de repos à terre équivalent à la durée d'embarquement. Elle introduit, par ailleurs, un dispositif de sanctions à l'encontre des armateurs en cas de manquement à ces obligations.

Armateurs de France se félicite d'avoir contribué à ce travail législatif. Les nouvelles dispositions légales garantissent ainsi l'attractivité des emplois et améliorent la qualité de vie au travail des

gens de mer. Elles permettent également de garantir l'avenir du secteur pour les armateurs français.

La démarche analogue engagée au Royaume-Uni vise à rendre applicable le salaire minimal horaire britannique sur les navires assurant un service international de transport de passagers ou de marchandises. Cette démarche permettra assurément de renforcer le dispositif mis en place par la France. Reste encore à lancer de véritables initiatives européenne et internationale afin de conforter les solutions franco-britanniques.

... Mais qui ne suffit pas, des actions européenne et internationale semblent indispensables

Armateurs de France soutient ardemment la demande des opérateurs français du transmanche et des présidents des régions concernées d'étendre et d'adapter le dispositif législatif français contre le dumping social au niveau européen. Pour tendre à cela, il convient d'encourager et de développer davantage le dialogue social européen. Il paraît important de construire avec les partenaires européens une approche commune pour garantir des conditions sociales et salariales exigeantes pour les marins, et ainsi ne pas faire peser de risque sur la sécurité maritime. Inclure les gens de mer dans une réflexion sur un socle européen des droits sociaux paraît plus qu'indispensable. Les différentes instances européennes de discussions devraient être sollicitées. Le parlement et la commission européennes devraient également être sensibilisés. Ces tractations devraient pouvoir constituer la première démarche en vue d'une politique de mieux-disant social.

Par ailleurs, il convient de renforcer encore la dimension sociale au plan international par le biais de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il convient également de donner plus de place aux partenaires sociaux afin de favoriser les échanges mondiaux sur l'harmonisation sociale.

Conclusion

La lutte contre le dumping social n'en est qu'à ses prémises. Il s'agit d'une lutte de fond, et qui nécessite toute notre attention. Armateurs de France assure être pleinement investie dans ce travail, qui appelle à mobiliser toutes les compétences et toutes les ressources pour converger vers ces objectifs très ambitieux. Elle profite de l'occasion pour saluer le travail collectif qui a été accompli jusqu'ici avec les parlementaires, le gouvernement, l'Administration, nos adhérents ainsi que les organisations syndicales. Seules des actions concertées et communes permettront de tendre vers une harmonisation sociale.